

« Les collectivités éducatives au Sénégal »

Mamadou MBAYE - Charles SEYE - Mame Ousmane DIENE

Au Sénégal la première colonie a été organisée du 12 septembre au 12 octobre 1953 à Mbour par les Eclaireurs de l'AOF (Ben Madi CISSE, Albert NDIAYE, Alioune Lette NDIAYE). Dirigée par Ousmane Thiané SARR dit Sanglier Zélé, elle regroupait les meilleurs élèves du primaire du Sénégal et de la Mauritanie. CEMEA Sénégal est né à cette occasion. Les œuvres sociales de certaines entreprises (SENELEC, SONEES, ORTS, OPT) et certains ministères vont organiser des centres de vacances au profit des enfants de leurs personnels. Ainsi, le nombre de colonies connut-il une progression fulgurante jusqu'en 1964.

Malheureusement, cette année-là fut marquée par le naufrage de Tassiner, dans l'embouchure du Fleuve Sénégal, où 11 enfants d'une colonie périrent noyés. Cet accident porta un coup dur au processus de développement des colonies de vacances au Sénégal.

Afin de relancer les centres de vacances, le Ministère de la Jeunesse et des Sports lança à partir de 1970 une série d'opérations: « *J'aime mon pays, sahel vert...* ».

En 1981, le concept de Collectivité éducative (CE) remplace celui de « centres de vacances » pour donner une dimension éducative et socio-économique à cette activité. « La collectivité éducative est définie comme un regroupement à durée déterminée d'enfants, d'adolescents ou de jeunes, à l'occasion des vacances scolaires ou de leurs temps libres, pour mener ensemble des activités destinées à leur épanouissement global ou /et à leur insertion socio-économique ».

Les CE sont sous-tendues par un projet éducatif et s'assignent des objectifs de socialisation, d'insertion socio-économique, de formation à la citoyenneté, aux activités socioéducatives. Un thème national proposé par le Ministère de la Jeunesse est développé chaque année lors de campagnes: jeunesse- santé- environnement, la CE au service des enfants en situation difficile.

De nombreuses associations ont vu le jour, et œuvrent pour l'organisation et la promotion des collectivités éducatives: AECES, CEMEA Sénégal, CV/AV, Eclaireurs...

Conscient de l'importance de l'encadrement pédagogique, et des vertus que développent les CE, l'Etat a insisté sur la nécessité de former les animateurs, afin qu'ils soient conscients de leur rôle et de sécuriser les CE.

Le premier stage de moniteurs a été dirigé en 1954 par Mr Girard à Dakar. En 1957 est organisé le premier stage de directeurs à Rufisque. Deux décrets réglementent les collectivités éducatives.

- Le décret 72 1049 du 13-9-72, portant sur les conditions d'installation, d'hygiène et de sécurité
- Le décret 81 681 du 7-7-81, portant sur la formation des moniteurs et directeurs.



La collectivité éducative dans ses principes comme dans ses fins se préoccupe de l'éducation et de la formation de notre jeunesse. Au-delà d'une institution dispensatrice de savoir, la collectivité éducative vise le savoir être, le savoir faire et le savoir devenir.

C'est dans sa finalité morale, sociale, économique, psychologique que la collectivité éducative trouve sa légitimité et son fondement.

En outre, il est nécessaire d'accompagner ces principes par deux aspects fondamentaux pour intégrer toutes les dimensions et éviter, en même temps, toute forme d'équivoque, à savoir :

- les collectivités éducatives sont sous-tendues par un projet éducatif et font l'objet d'une déclaration auprès de l'autorité compétente ;
- elles sont organisées par des personnes physiques ou morales et peuvent faire l'objet d'une exploitation à but lucratif et peuvent se présenter sous plusieurs types.

Typologie des collectivités éducatives

Structures	Âges	Durée	Forme
Patronage maternel	3 à 6 ans	15 à 21 jours	Sans hébergement et demi journée
Centre aéré maternel	3 à 6 ans	15 à 21 jours	Sans hébergement et journée
Colonie maternelle	5 à 6 ans	15 jours	Avec hébergement
Patronage enfants	6 à 12 ans	15 à 21 jours	Sans hébergement et demi journée
Centre aéré enfants	6 à 12 ans	15 à 21 jours	Sans hébergement et journée
Colonie de Vacances	6 à 12 ans	15 à 21 jours	Avec hébergement
Centre aéré adolescents	13 à 18 ans	15 à 21 jours	Sans hébergement et journée
Camp d'adolescents	13 à 18 ans	15 à 30 jours	Avec hébergement et tentes
Camp de jeunesse	18 à 35 ans	7 à 30 jours	Avec hébergement
Chantier	18 à 35 ans	Selon la nature du chantier	Avec ou sans hébergement

Les collectivités éducatives s'appuient sur des activités variées pour donner à chaque jeune une chance d'accéder aux loisirs sains, à la culture, à la détente tout en jouant la carte de l'épanouissement et de l'esprit citoyen, pour faire un jeune responsable et impliqué dans la vie de la cité.

Au vue de tous ses aspects, sont également initiées des « collectivités éducatives à caractère sportif », s'appuyant sur le sport comme moyen d'éducation et d'insertion socio-économique, tout en mettant l'accent sur les jeux traditionnels afin d'inculquer aux jeunes certaines valeurs qui tendent à disparaître de notre société.



Objectifs généraux

Le principal objectif d'une collectivité éducative à caractère sportif est de tendre vers une journée de loisirs éducatifs pour l'enfant, en organisant des activités physiques et sportives développant des relations adaptées au public accueilli.

Sous ce rapport, il se dégage un certain nombre des sous-objectifs parmi lesquels :

- transmettre aux jeunes les valeurs portées par le sport (esprit d'équipe, de dépassement, discipline, respect de l'autre etc.) ;
- développer l'auto dépendance, la prise de conscience et la responsabilité ;
- adopter une attitude citoyenne ;
- préparer leur vie d'adulte ;
- être un lieu d'accueil et d'écoute ;
- démocratiser l'accès des jeunes aux CE,
- répondre aux nécessités de rupture avec les rythmes scolaires ;
- favoriser l'insertion sociale par le sport ;
- valoriser les jeux traditionnels ;
- garantir la sécurité physique et affective des enfants et des jeunes.

Le programme est spécifiquement basé sur la découverte d'activités physiques et sportives, qu'elles soient individuelles ou collectives.

La tranche d'âge définie nécessite une attention particulière, tant sur ses besoins physiques que sociaux. Le sport ou l'activité physique est une des réponses aux besoins des préadolescents et des adolescents, notamment :

- le besoin de se mesurer à autrui ;
- l'envie de dépassement de soi ;
- la reconnaissance d'un groupe ;
- la découverte et le renforcement de nouvelles capacités ;
- la découverte et l'apprentissage de nouvelles techniques.

Pour autant, l'aspect sociologique de la pratique sportive demeure aussi un atout fondamental chez le jeune :

- la structuration sociale dans un groupe (phénomène de leadership) ;
- le sentiment d'appartenance ;
- le partage de l'effort pour un objectif collectif ;
- l'acquisition de nouvelles règles comportementales pour favoriser l'émergence d'un groupe et non d'une somme d'individus ;
- l'évolution des normes de respect de l'adulte (par rapport aux règles et l'arbitrage par exemple).

STATISTIQUE DE LA CAMPAGNE DES COLLECTIVITES EDUCATIVES 2012

N°	Régions	Nbre de CE	Nature des CE				Effectifs		Budget en CFA
			Colonie	Patronage	Centre aéré	Camp	Encadrement	Enfants	
01	THIES	35	28	07			892	3851	514 966 491
02	KAOLACK	02		02			31	195	1 203 000
03	TAMBACOUN DA	04		04			75	365	5 620 715
04	DIORBEL	02		02			84	196	1 988 560
05	FATICK	05	05				98	458	50 392 250
06	LOUGA	03		02	01		70	290	8 151 000
07	SEDHIOU	01				01	55	257	1 000 000
08	KOLDA	02		01		01	32	150	2 000 000
09	DAKAR	34	06	20	08		670	3044	209 417 062
10	KEDOUGOU	04		02		02	85	445	3 712 00
11	SAINT-LOUIS	9	5	04			107	707	102 145 200
12	MATAM								
13	ZIGUINCHOR	8	3	5			281	694	31 105 814
14	KAFFRINE								
15	ETRANGER	14	14				281	1111	792 245 616
16	TOTAL	123	61	49	09	04	2761	11763	1 723 947 708